



D.2018.10.03.2.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

2 – RESEAU STRUCTURANT**2.7 - Linéo 5 - Mandat de maîtrise d'ouvrage « Portet sur Garonne/Toulouse Empalot »
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n°2017-1015 à conclure avec Tisséo Ingénierie.**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2016.05.25.2.1 en date du 25 mai 2016, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération du Linéo 5 entre Portet sur Garonne et Toulouse Empalot pour un montant de 7,403 millions d'euros HT (valeur avril 2016), hors acquisitions foncières, parc relais de l'Oncopole et matériel roulant.

Par délibération D.2017.03.29.4.4 en date du 29 mars 2017, Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation du Linéo 5 pour un montant de 5,45 millions d'euros HT (valeur avril 2016 – hors foncier et systèmes) dont 636 113 euros HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service du Linéo 5 pour septembre 2019.

Dans cette enveloppe, le coût prévisionnel des travaux fixé au maître d'œuvre dans son cahier des charges est de 4,15 millions euros HT. Le maître d'œuvre pour cette opération est la société EGIS.

Par délibération D.2018.02.07.3.3 en date du 07 février 2018, le Comité Syndical a :

- approuvé les études d'Avant-projet du Linéo 5 telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à ladite délibération,
- arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade de l'Avant-projet à 5 340 000 euros HT (valeur avril 2016) du fait des modifications et adaptation intervenues durant les études Avant-Projet, soit une augmentation de l'enveloppe programme initiale « travaux » de 1,19 millions Euros HT (+28,7 %).

Par délibération D.2018.10.03.2.6, le Comité Syndical a approuvé la modification du programme de l'opération du Linéo 5 et le report de la mise en service du Linéo 5 au 3 décembre 2019.

Le présent avenant n°1 au présent mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet :

- d'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération suite aux études Avant-Projet et Projet ;
- d'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
- de recalculer en conséquence l'échéancier de rémunération du mandataire.

ARTICLE 1 - Modifications du programme de l'opération

a) Travaux complémentaires

Le programme du Linéo 5 a fait l'objet de modifications par délibération du n° D.2018.10.03.2.6 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 3 octobre 2018. La présente délibération sera annexée au présent avenant et vient modifier l'annexe 1 relative au programme du mandat.

b) Planning de réalisation

La reprise de la structure de chaussée impacte le planning de l'opération de 3 mois portant la date de mise en service du Linéo 5 au 3 décembre 2019.

ARTICLE 2 - Actualisation de l'enveloppe financière de l'opération

L'annexe 2 au contrat de mandat relative à l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire est modifiée comme suit :

Nature des dépenses	Montant initial issu du contrat de mandat €HT (valeur avril 2016)	Montant initial issu des études AVP €HT (valeur avril 2016)	Montant initial issu du présent avenant 1 €HT (valeur avril 2016)
Travaux dont réseaux	4 150 000	5 340 000	5 610 000 (dont 790 000 en Tranches Optionnelles) *
Prestations intellectuelles (dont MOE)	300 000	300 000	335 000
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération mandataire)	640 000	640 000	700 000
Provisions pour aléas	360 000	360 000	360 000
Total opération (hors foncier et systèmes) euros HT	5 450 000	6 640 000	7 005 000

Tisséo Ingénierie aura en charge la mise en œuvre avec les différents partenaires des conventions de financement pour les tranches optionnelles intégrées aux travaux financés par les territoires.

** Les tranches optionnelles correspondent aux prestations de travaux de voirie, de SLT et d'éclairage public prévues dans les DCE Travaux (Réalisation du carrefour Frênes- Roussimort et arrêt Salengro - 355 K€ HT, SLT et l'éclairage public - 435 K€ HT) mais qui ne devraient finalement pas être réalisées.*

ARTICLE 3 Rémunération du mandataire

La rémunération du mandataire initialement fixée à 636 113 euros HT reste inchangée.

Toutefois, compte tenu du nouveau planning de réalisation l'échéancier de rémunération du mandataire est recalé sur une mise en service au 3 décembre 2019.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage du Linéo 5 à conclure entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Collectivités, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés : Les administrateurs de Tisséo Ingénierie ne prennent pas part au vote : [MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet (pouvoir), MM. Briand (pouvoir), Lafon].

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage du Linéo 5 et la nouvelle enveloppe financière de l'opération qui passe de 5,450 M€ HT à 7,005 M€ HT (valeur avril 2016).

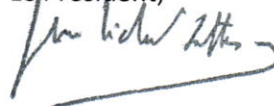
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
LINEO 5
PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE EMPALOT**

AVENANT 1

N° du contrat

2	0	1	7	-	1	0	1	5
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Avenant n°1

MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE LINEO 5 Portet sur Garonne-Toulouse Empalot

ENTRE

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur **Jean-Michel LATTES**, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 03 octobre 2018,

et désigné dans ce qui suit par les mots « Tisséo Collectivités » ou « le maître d'ouvrage ».

D'UNE PART

ET

Tisséo Ingénierie, Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, Société Anonyme Publique Locale (SPL) au capital de 3 075 300 euros, dont le siège social est à Toulouse, 1, place Esquirol – BP 10416, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse, sous le n° B 408 370 740, représentée par Monsieur **Francis GRASS**, son Président,

et désignée dans ce qui suit par les mots « Tisséo Ingénierie » ou « le titulaire ».

D'AUTRE PART

Par délibération D.2017.03.29.4.4 en date du 29 mars 2017, Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation du Linéo 5 pour un montant de 5,45 millions d'euros HT (valeur avril 2016) dont 636 113 euros HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service du Linéo 5 pour septembre 2019.

Par délibération D.2018.10.03.2.6, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la modification du programme de l'opération du Linéo 5 et le report de la mise en service du Linéo 5 au 3 décembre 2019.

Le présent avenant n°1 au présent mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet :

- d'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération suite aux études Avant-Projet et Projet ;
- d'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
- de recalculer en conséquence l'échéancier de rémunération du mandataire.

ARTICLE 1 - Modifications du programme de l'opération

a) Travaux complémentaires

Le programme du Linéo 5 a fait l'objet de modifications par délibération n°2018.10.03.2.6 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 3 octobre 2018. La présente délibération annexée au présent avenant vient modifier l'annexe 1 relative au programme du mandat.

b) Planning de réalisation

La reprise de la structure de chaussée impacte le planning de l'opération de 3 mois portant la date de mise en service du Linéo 5 au 3 décembre 2019.

Bien entendu, le planning de réalisation ne pourra se tenir que sous réserve des engagements tenus par chacun des partenaires au projet en matière de cofinancement des « tranches optionnelles ».

ARTICLE 2 - Actualisation de l'enveloppe financière de l'opération

L'annexe 2 au contrat de mandat relative à l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire est modifiée comme suit :

Nature des dépenses	Montant initial issu du contrat de mandat €HT (valeur avril 2016)	Montant initial issu des études AVP €HT (valeur avril 2016)	Montant initial issu du présent avenant 1 €HT (valeur avril 2016)
Travaux dont réseaux	4 150 000	5 340 000	5 610 000 (dont 790 000 en Tranches Optionnelles) *
Prestations intellectuelles (dont MOE)	300 000	300 000	335 000
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération mandataire)	640 000	640 000	700 000
Provisions pour aléas	360 000	360 000	360 000
Total opération (hors foncier et systèmes) euros HT	5 450 000	6 640 000	7 005 000

Tisséo Ingénierie aura en charge la mise en œuvre avec les différents partenaires des conventions de financement pour les tranches optionnelles intégrées aux travaux financés par les territoires.

** Les tranches optionnelles correspondent aux prestations de travaux de voirie, de SLT et d'éclairage public prévues dans les DCE Travaux (Réalisation du carrefour Frênes- Roussimort et arrêt Salengro - 355 K€ HT, SLT et l'éclairage public - 435 K€ HT) mais qui ne devraient finalement pas être réalisées.*

ARTICLE 3 Rémunération du mandataire

La rémunération du mandataire initialement fixée à 636 113 euros HT reste inchangée. Toutefois, compte tenu du nouveau planning de réalisation l'échéancier de rémunération du mandataire est recalé sur une mise en service au 3 décembre 2019. La décomposition forfaitaire modifiée en conséquence est jointe en annexe 2 du présent avenant.

ARTICLE 4 Dispositions diverses

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait à Toulouse, le

En un exemplaire original,

Pour Tisséo Collectivités

Pour Tisséo Ingénierie

Jean-Michel LATTES
Président

Francis GRASS
Président

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181004-20181003-2-7D-
DE
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception en préfecture : 04/10/2018

Equipe	2017				2018				2019				2020				2021			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Direction																				
Directeur	-	0,05	0,05	-	0,05	-	0,05	-	0,05	0,05	-	0,05	-	0,05	-	0,05	-	-	-	-
Assistante de Direction	-	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05	0,10	0,05	0,10	-	-	-
Total	-	0,20	0,15	0,10	0,15	0,10	0,15	0,10	0,15	0,15	0,10	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	-	-	-
Equipe technique																				
Etudes générales	-	0,10	0,10	0,10	0,10	0,15	0,15	0,15	0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chef de projet	-	0,20	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,10	0,10	-	-	-
Responsables techniques	-	-	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,55	0,35	0,25	0,20	-	-	-	-
Médiateurs	-	-	-	-	-	-	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,15	0,10	-	-	-	-	-	-
Total	-	0,30	0,65	0,65	0,65	0,70	1,10	1,50	1,50	1,35	1,35	1,35	0,85	0,60	0,40	0,30	0,10	-	-	-
Fonctions administratives, juridiques et financières																				
Direction, Juridique, commande publique, comptabilité, gestion, communication, documentation	-	0,40	0,35	0,20	0,55	0,65	0,65	0,35	0,35	0,35	0,25	0,25	0,25	0,20	0,20	0,20	0,15	-	-	-
Total équipe SMAT	-	0,90	1,15	0,95	1,35	1,45	1,90	1,95	2,00	1,85	1,70	1,75	1,20	0,90	0,70	0,60	0,35	-	-	-
ETP / an		0,75				1,66				1,83				0,85				0,09		
Nombre de jours / an		180				399				438				204				21		
Rémunération trimestrielle	-	29 338	36 953	28 754	42 608	43 212	56 623	59 187	62 977	58 799	49 712	53 502	35 131	28 955	20 729	20 207	9 426	-	-	-
Rémunération annuelle		95 045 €				201 630 €				224 990 €				105 022 €				9 426 €		
Rémunération totale sur le mandat										636 113 €										
Taux moyen journalier sur le mandat										512 €										

EQUIPE	2017				2018				2019				2020				2021			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
<i>Phase 1 pré-opérationnelle</i>																				
Direction	-	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1														
Equipe technique	-	0,3	0,7	0,7	0,7	0,4														
Fonctions administratives, juridiques et financières	-	0,4	0,4	0,2	0,6	0,3														
Total équipe SMAT	-	0,9	1,2	1,0	1,4	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération trimestrielle	-	29 338	36 953	28 754	42 608	21 606	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération annuelle		95 045				64 214														
Rémunération totale Phase 1 pré-opérationnelle		159 259																		
<i>Phase 2 opérationnelle</i>																				
Direction	-	-	-	-	-	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-
Equipe technique	-	-	-	-	-	0,4	1,1	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	0,9	0,6	0,4	0,3	0,1	-	-	-
Fonctions administratives, juridiques et financières	-	-	-	-	-	0,3	0,7	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	-
Total équipe SMAT	-	-	-	-	-	0,7	1,9	2,0	2,0	1,9	1,7	1,8	1,2	0,9	0,7	0,6	0,4	-	-	-
Rémunération trimestrielle	-	-	-	-	-	21 606	56 623	59 187	62 977	58 799	49 712	53 502	35 131	28 955	20 729	20 207	9 426	-	-	-
Rémunération annuelle		0				137 416				224 990				105 022				9 426		
Rémunération totale Phase 2 opérationnelle																				

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181004-20181003-2-7D-DE
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception préfecture : 04/10/2018